

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En date du **18 janvier 2022 à 18h30**
(Exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884)

L'an deux mille vingt-deux, le 18 janvier à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle *Josse Heumez* sous la Présidence de M. DELANNOY Julien, Maire.

Présidence : Monsieur Julien DELANNOY, Maire

Présents : M. Julien DELANNOY, Maire – Mme Séverine FOUACHE DELBECQ, 1^{ère} adjointe, MM, Henri LEGAY adjoint, Mmes Christine ANSEL, Eveline BOIN, Fabienne CAPELLE, Chantal CUEGNET, MM Olivier CUVILLIEZ, Philippe DUMONT, Frédéric FICHAUX, Muriel LEFEBVRE, David RAIMOND.

Absents excusés : Olivier HENDRICK, Philippe LEFRANC.

Absents : Angélique LOZINGUEZ.

Procurations : Olivier HENDRICK à Frédéric FICHAUX, Philippe LEFRANC à Julien DELANNOY.

Convocation : du 10 janvier 2022.

Secrétaire : Olivier CUVILLIEZ.

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.
Monsieur Olivier CUVILLIEZ est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le maire demande l'ajout de deux points à l'ordre du jour :

- « **Avenant n°2 – Convention de groupement de commandes** » pour le Marché de prestations de service pour la gestion de la fourrière intercommunale située Zone du Brockus à Saint-Omer.
- « **Avenant au contrat d'assurances** » pour l'assurance du bâtiment au 05, rue de la Halte.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte l'ajout de ces points.

APD Sécurisation de la traversée d'Assinghem

Monsieur expose que le projet APD (Avant Projet Définitif) a été présenté au Comité de Pilotage ce 13 janvier et que ce dernier a émis un avis favorable.

Il donne la parole à Mr Thierry BRUSEL.

Mr Thierry BRUSEL, cabinet VRDAO, fait la présentation de l'APD du projet de sécurisation de la traversée d'Assinghem.

Le chiffrage présenté est susceptible d'évoluer si des modifications d'aménagements proposés venaient à être modifiés.

TRAVAUX PREPARATOIRES	Ft	1,00	10 000,00	10 000,00 €
ASSAINISSEMENT EP	ml	490,00	300,00	147 000,00 €
BORDURATION				
- Bordures T2 / Caniveaux CS1	ml	1 065,00	50,00	53 250,00 €
- Bordurettes P1	ml	750,00	30,00	22 500,00 €
TROTTOIRS / ACCES / PARKINGS				
- Trottoirs en Enrobés	m ²	345,00	50,00	17 250,00 €
- Trottoirs en Stabilisé	m ²	640,00	40,00	25 600,00 €
- Trottoirs/parvis en Béton Désactivé	m ²	85,00	80,00	6 800,00 €
SOUTÈNEMENT EN BOIS				
- Construction de murets de soutènement	ml	95,00	250,00	23 750,00 €
SIGNALISATION				
- Résine colorée sur plateau	m ²	200,00	45,00	9 000,00 €
- Panneaux de signalisation	U	30,00	300,00	9 000,00 €
- Marquage au sol	m ²	250,00	10,00	2 500,00 €
AMENAGEMENT PAYSAGER				
- Engazonnement	m ²	300,00	5,00	1 500,00 €
- Haie de charmilles	ml	100,00	25,00	2 500,00 €
MOBILIER URBAIN				
- Mobilier urbain Potelets / Bornes / barrières	U	22,00	125,00	2 750,00 €
TOTAL TRAVAUX HT				333 400,00 €
FRAIS D'ETUDES (3%)				10 002,00 €
TOTAL GENERAL HT				343 402,00 €

Plan de financement actualisé :

Dépenses € HT		Recettes € HT	
Maitrise d'œuvre	10 002	DETR	45 920
Travaux divers	312 900	MMU	77 500
Signalisation	20 500	Amendes police	15 000
		Fonds de relance Région	88 380
		Fonds propres	116 602
Total	343 402	Total	343 402

Monsieur le Maire rappelle que ce projet serait réalisé conjointement avec les services du Département et précise que celui-ci a été validé par le comité de pilotage en date du 13 janvier 2022.

Monsieur le Maire rappelle les principaux objectifs de cette réfection : la sécurité des usagers et la réduction de la vitesse. Pour cela les principaux points du projet sont :

- Un rétrécissement en entrée d'hameau (5.60 au lieu de 6 m)
- Une borduration des 2 côtés sur toute la traversée du hameau, la mise en place de plantation et l'installation de 3 bandes rugueuses.
- L'axe de la route sera décalé vers le talus par les services du Département, permettant la création d'un trottoir 1,40 m coté impaire.
- La démarcation visuelle avec la rue du moulin
- L'aménagement PMR de l'arrêt de bus.

Afin de lutter contre les inondations par ruissellement un bassin tampon sera installé sur la parcelle B 130. Il est ici précisé que ce bassin permettra de réguler temporairement l'arrivée d'eau en cas de fortes pluies mais ne supprimera pas totalement le risque inondation.

Henri LEGAY souhaite qu'un système de trappes de visite soit installé afin d'en prévoir son nettoyage.

Frédéric FICHAUX demande la présence d'un système de dégrillage.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis sur l'APD présenté. Après un vote à bulletin secret, à l'unanimité (quatorze voix Pour et zéro voix contre), le conseil municipal

- valide l'Avant Projet Définitif et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.
- autorise Monsieur le Maire à lancer le marché et les appels d'offres correspondants et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

Monsieur Henri LEGAY quitte la salle pour raisons professionnelles.

Bilan des décisions 2021 du Maire prises dans le cadre de la délégation au titre de l'article L.2122.23 du CGCT.

Monsieur le Maire présente l'ensemble des contrats de location de la salle *Josse Heumez*, des concessions funéraires et des permissions de voirie signés au cours de l'année 2021.

Encaissements de chèques

Monsieur le Maire expose que le mandat 780 du 19 octobre 2021 a été mandatée au mauvais tiers et donc au mauvais IBAN.

L'entreprise PAPETERIE LA FONTAINE de Longuenesse a indûment perçu cette somme et a envoyé un chèque de remboursement au nom du Trésor Public d'un montant de 399.94 euros.

Monsieur le Maire précise qu'un nouveau mandat a été émis (953 du 14 décembre 2021) pour régler le bon créancier.

Monsieur le Maire demande l'autorisation du conseil municipal pour l'encaissement de ce chèque.

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte l'encaissement d'un chèque de 399.94 € via l'émission d'un titre d'annulation de mandat sur exercice antérieur, imputation 773.

Monsieur le Maire expose que du matériel métallique usagé a été déposé auprès de l'entreprise SAS Prudhomme à Lumbres afin d'être revendu en ferraille.

Un chèque d'un montant de 70.60 € a été établi à l'ordre du Trésor Public.

Monsieur le Maire demande l'autorisation du conseil municipal pour l'encaissement de ce chèque.

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte l'encaissement d'un chèque de 70.60 € de vente de ferraille.

Assurance statutaire

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2020/001 qui prévoit l'adhésion de la commune au contrat groupe d'assurance statutaire du centre de Gestion de la Fonction Territoriale du Pas-de-Calais jusque décembre 2023. Il informe qu'aujourd'hui les taux du groupement de commandes du CDG 62 subissent une modification.

Le Centre de Gestion du Pas-de-Calais (via son marché public) négocie pour les communes le meilleur tarif.

Le Centre de Gestion demande une participation de 180.00 euros annuelle (montant exigible pour les collectivités entre 1 et 10 agents) permettant de financer la procédure et d'apporter à la collectivité une assistance juridique et technique.

Les sommes dues à l'assureur sont basées sur un pourcentage du montant annuel des salaires des agents (TBI + SFT + NBI). L'assurance ne garantit pas les éventuelles primes, elles ne sont donc pas comprises dans son coût.

Malgré la mise en concurrence, les pourcentages connaissent une revalorisation régulièrement à la hausse.

Monsieur le Maire présente le tableau de revalorisation.

Risques statutaires	Taux 2020	Taux 2022	Delta
Décès	0.16%	0.16%	-
Accident de travail avec franchise à 15 jours	1.61%	1.77%	+ 0.16%
Longue Maladie/ Maladie longue durée	2.71%	3.12%	+ 0.41%
Maternité/Paternité/Adoption	0.89%	0.89%	-
Maladie ordinaire avec franchise à 30 jours en relative	2.03%	2.23%	+ 0.20%
TOTAL DES TAUX	7.40%	8.17%	+ 0.77%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve les taux et prestations obtenus par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du département du Pas-de-Calais pour le compte de notre collectivité ou de notre établissement public,
- Décide d'adhérer au contrat groupe assurance statutaire à compte du 01 janvier 2022,

Admission en non valeur créance éteinte

Suite au jugement de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire en date du 14 janvier 2021, les dettes d'une administrée nées antérieurement à cette date doivent être annulées.

Sur demande du comptable public, il convient au Conseil Municipal de se prononcer quant à l'effacement de la dette que l'intéressée a envers la commune dont le montant total s'élève à 92.00 euros.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement à l'effacement de ladite dette.

Un mandat au compte 6542 « créances éteintes » sera donc émis pour un montant de 92.00 euros.

Avenant Prestation Service CAF

Monsieur le Maire expose qu'il est possible de signer un avenant à la convention qui lie la commune et la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre de l'organisation de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de l'été 2021.

Dans le cadre de la Convention d'Objectifs et de Gestion 2018-2022 signée entre la branche Famille et l'Etat, le financement des ALSH extrascolaires évolue.

Le financement de base, la « prestation de service ALSH Extrascolaire », est complété progressivement par le bonus « territoire Ctg » au fur et à mesure de l'arrivée à échéance des contrats enfance et jeunesse (Cej).

Le Cej couvrant le territoire de la commune de Wavrans sur l'Aa est arrivé à échéance, la prestation qui y est associée va être remplacée par le bonus territoire. Par conséquent, elle peut en bénéficier par le biais de l'avenant proposé.

Monsieur le Maire en donne lecture.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant.

Remise de chèque de don

La Commune a réalisé de nombreux travaux à l'intérieur de l'église Saint-Omer : changement des vitraux et pose de grilles sur ceux-ci, pose d'un nouvel escalier d'accès aux cloches, l'escalier de la mezzanine et l'escalier de la chaire ont été rénovés.

Monsieur le Maire précise que l'« Association de Sauvegarde de l'Eglise de Wavrans-Sur-l'Aa » et de son patrimoine » souhaite concourir au financement de ces travaux. L'association a dès lors émis un chèque d'un montant de 13 000.00 euros à la commune.

Monsieur le Maire est autorisé par le Conseil Municipal à encaisser ce chèque ainsi que signer tout document se rapportant à cet encaissement.

La recette sera encaissée au compte 10251 « Dons et legs en capital ».

Avenant n°2 – Convention de groupement de commandes

Monsieur le Maire rappelle la délibération N°2019/031 du 21/06/2019 autorisant la signature de la convention de groupement de commandes avec la CAPSO pour le Marché de prestations de service pour la gestion de la fourrière intercommunale de la Zone du Brockus.

Et la délibération n° 2021/008 du 16/02/2021 pour la signature de l'avenant n°1

Ce groupement de commandes a été initié en 2020 par la CAPSO pour la gestion de la fourrière intercommunale. La commune a intégré ce groupement de commandes qui a pris effet le 1^{er} avril 2020 pour une durée de 4 ans, avec la possibilité de reconduction une fois une durée de 2 ans.

Cependant deux nouvelles communes, Audrehem et Pihem, ont émis le souhait d'intégrer le groupement de commandes, à sa date anniversaire du 01/04/2022.

Pour acter l'adhésion de ces communes, il convient d'établir un avenant à la convention initiale.

Monsieur le Maire en donne lecture.

A l'unanimité le conseil municipal

- valide les termes de l'avenant n°2 de la convention de groupement de commandes
- et autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Avenant au contrat d'assurances

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2021/061 du 29 Novembre 2021 concluant un contrat d'assurances auprès de la SMACL : responsabilités, individuelle accidents corporels, protection juridique, protection fonctionnelle, dommages aux biens, véhicules.

Il informe l'Assemblée que, suite à l'acquisition de l'immeuble situé 5 rue de la Halte à Wavrans-sur-l'Aa en décembre 2021, il convient de conclure un avenant à ce contrat.

Le montant de cet avenant s'élève à 146.00 € TTC pour l'année 2022, cotisation révisable chaque année dans les mêmes conditions que le contrat principal.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir l'autoriser à signer cet avenant et tout document s'y rapportant.

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant et tout document s'y rapportant.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe que comme convenu lors d'une précédente réunion, les habitants de la rue du beau rivage ont été alertés du passage prévu à 30km/h.

Monsieur le Maire présente le devis de signalisation.

Monsieur le Maire informe que suite aux renseignements pris auprès des archives du service du cadastre, il s'avère que la borne incendie de la rue du brule se situe en terrain communal. La mise à jour du plan a été réalisé.

Monsieur le Maire informe que la berge longeant le sentier tout public au niveau du barrage Dambricourt continue de s'effondrer. Il rappelle la délibération 043/2021 du 27/09/2021 validant le devis de 5 829,86 € TTC pour une reprise de la protection palplanche de la berge déjà effondrée.
Compte tenu de la dangerosité, il est nécessaire d'agir. Ce devis risque d'évoluer à la hausse.

Monsieur le Maire rappelle que le futur Comité de Pilotage PCS DICRIM, doit être constitué d'élus. Il demande à l'assemblée qui souhaiterait en faire partie et précise que Mr Philippe LEFRANC en a déjà émis le souhait. Philippe DUMONT et Séverine FOUACHE sont volontaires également.

Olivier CUVILLIEZ regrette que les administrés de la rue de l'église n'aient pas été avertis de la coupure d'eau du 08/01/2022. Une publication Facebook sur la page du Sidealf a signalé la coupure mais tous les habitants n'ont pas accès aux réseaux sociaux.

Monsieur le Maire précise qu'il est indispensable au Sidealf d'intervenir rapidement afin d'assurer la continuité du service d'eau potable à la population. De ce fait les infrastructures de nos routes sont parfois endommagés. Une réparation des chaussées et trottoirs endommagés sera demandée auprès du Sidealf.

La séance est close à 20h50.

POUR EXTRAIT CONFORME
En mairie, le 24/01/2022
Le Maire,
DELANNOY Julien

